



Commune de Bouy

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 08 avril 2019

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-neuf, le **huit avril, à 20 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de Bouy, régulièrement convoqué le **22 mars 2019** s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **Thierry CHAPPAT**, Maire de la Commune.

Etaient présents : CHAPPAT Thierry, LEMPEREUR Francis, GUILLAUMET Sébastien, REICHART Sandrine, GUILLAUMET Vincent, DEDET Pascal, SAOUSSA Isabelle, RENAULT Emmanuel, GIRARD Dominique, FAILLIOT Raphaël, CHATELAIN Edouard.

Absents excusés : MACHET Hervé, COUVERT Audrey, BERTON Adelin a donné pouvoir à CHAPPAT Thierry, MAIZIERES Alain a donné pouvoir à LEMPEREUR Francis

Monsieur DEDET Pascal été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

I – finances :

Budget général

Compte administratif 2018

Fonctionnement :

Dépenses : 354 388.19 euros

Recettes : 405 227.63 euros

Investissement :

Dépenses : 140 669.40 euros

Recettes : 63 750.98 euros

Résultat cumulé 2018 : excédent de 286 108.46 euros

Le conseil municipal sous la présidence de Francis LEMPEREUR, doyen d'âge, a approuvé le compte administratif 2018 comme indiqué ci-dessus.

Affectation du résultat 2018

Résultat :

Solde d'exécution de la section d'investissement : 76 918.42 euros

Solde d'exécution de la section de fonctionnement : 50 839.44 euros

Besoin net de la section d'investissement : 5560.62 euros

En conséquence, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire :

Au compte 1068 la somme de 5561 euros

Au compte 002 la somme de 286 108 euros

Au compte 001 la somme de 5560 euros

Compte de gestion 2018 : il n'appelle aucune observation particulière, ni réserve de la part du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2019

Vote des taux :

Taxe d'habitation : 11.49 %

Foncier bâti : 23.48 %

Foncier non bâti : 12.92 %

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les taux présentés ci-dessus.

Subventions 2019

Après étude par la commission des finances et présentation des dossiers de demandes de subventions 2019, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Intitulé Association	2019
ASMLB	300
SUBVENTIONS JEUNES PECHEURS (2018 = 7 jeunes)	200
ARC EN CIEL	230
Prévention routière	50
AFR de territoires en Pays Mourmelonais	500

total article 6574 **1280**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les subventions comme indiquées ci-dessus.

Vote du budget primitif 2019

Après étude, le Conseil Municipal par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION décide de voter le budget primitif 2019 comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 680 176 euros
Recettes de fonctionnement : 680 176 euros

Dépenses d'investissement : 306 266 euros
Recettes d'investissement : 306 266 euros

Budget photovoltaïque

Compte administratif 2018

Fonctionnement :

Dépenses : 8 325.23 euros

Recettes : 13 100.23 euros

Investissement :

Dépenses : 7 113.00 euros

Recettes : 12 198.00 euros

Résultat cumulé 2018 : excédent de 6250.17 euros

Le conseil municipal sous la présidence de Francis LEMPEREUR, doyen d'âge, a approuvé le compte administratif 2018 comme indiqué ci-dessus.

Compte de gestion 2018 : il n'appelle aucune observation particulière, ni réserve de la part du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2019

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de 2019 arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement - dépenses et recettes : 19 670 euros

Section d'investissement - dépenses : 4 513 euros

Section d'investissement - recettes : 8 019 euros

CLECT – validation du rapport : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce dossier sera revu après le 24 juin.

AMF – motion : suite à la réception à domicile et après lecture, le conseil municipal adopte à l'unanimité la motion de l'AMF reprenant les préoccupations et les propositions des Maires de France.

CCAS – tournée commerce ambulant : Monsieur le Maire explique au conseil les soucis rencontrés par le boulanger de Vadenay et indique que ce dossier est clos.

II / informations diverses et questions diverses

Musée Henri Guillaumet : Monsieur le Maire informe le conseil que la présidente de l'association Les amis de Henri Guillaumet a déposé un devis pour l'achat de deux vitrines et une bibliothèque afin de meubler une salle à ouvrir au public. Le devis de la SARL Pierre REICHART s'élève à la somme de 4682.40 euros. Après discussion, le Conseil Municipal accepte par principe ce devis mais demande que le Département, la Région et Châlons-Agglomération soient contactés afin d'obtenir une éventuelle subvention.

Voisins vigilants : Monsieur le Maire a demandé un devis GIROD SIGNALISATION, fournisseur des plaques de rues et numéros de rues de la commune, pour des panneaux « participation citoyenne ». Le devis s'élève à 306.96 euros TTC le panneau (non compris le tube, les crochets et les boulons de fixation). Il serait nécessaire d'en commander 4 pour les entrées du village. Deux modèles ont été fournis avec le devis, un modèle à la française (vertical) et le second à l'italienne (horizontal). Après vote le modèle n°2 a été retenu par 7 voix POUR.

Election européenne : le tableau de permanence circule afin que les conseillers puissent s'inscrire dans un créneau horaire.

Loi Labbé : Monsieur le maire rappelle que l'utilisation de pesticides est interdite dans les communes depuis le 1^{er} janvier 2018 et qu'en ce qui concerne les particuliers cette interdiction s'applique depuis le 1^{er} janvier 2019.

Labellisation : Monsieur le Maire rappelle que la commune, en collaboration par mutualisation avec les communes de Livry-Louvercy et Les Grandes-Loges, a fait réaliser un plan de gestion différenciée des espaces publics. Des investissements en matériel de désherbage thermique et mécanique ont été réalisés avec des financements de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Compte-tenu de ces éléments, la commune peut être labellisée par le Région Champagne-Ardenne et l'Agence de l'eau, des démarches seront faites en ce sens.

Finances Publiques : Monsieur le Maire informe le Conseil que le courrier de l'intersyndicale DGFIP de la Marne concernant la loi de Finances 2019 leur sera adressé à domicile pour lecture.

oooooooooooooooooooooooooooo

Intervention de Vincent Guillaumet : signale qu'il manque un panneau « rue du mont curé » depuis les travaux. Monsieur le Maire ira voir.

Train : Monsieur le Maire rappelle la fin de l'arrêt à Bouy pour décembre 2019. Il est à l'étude le projet d'une ligne d'autobus entre les différents villages, Dampierre-au-Temple, Bouy, Mourmelon-le-Petit. Mais se pose la question de savoir qui serait intéressé par cette ligne de bus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.
Le secrétaire de séance : Pascal DEDET